

# Le Journal des Trois-Rivieres.

## CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTERAIRE

REDIGE PAR UN Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS.

Bye O. Vignette  
A. L. G. Desile  
G. DESILE  
RERE

### Feuilleton du "JOURNAL."

## RAYNALDO ET SELIMA

XI.

Or, cette nuit-là, l'inaction tombait rude sur le grand cœur de Saladin. Il ne savait comment secouer la mortelle langueur qui l'oppressait. Son œil, encore brillant, restait machinalement fixé sur l'azur des cieux. Le calme de la nature lui plaisait, par contraste, avec l'état tumultueux de son âme, qui se remplissait insensiblement d'images de combats, et de luttes guerrières. Il se mit à passer en revue sa vie entière, et à guerroyer dans sa pensée, avec tous ces nobles chefs chrétiens, déjà couchés dans la poussière, dont il aimait à se rappeler les beaux noms. Il calcula, pour ainsi dire, la part de gloire qui devait lui revenir dans la postérité.

Son front, déjà sillonné de rides, s'éclaircit à la pensée des travaux de sa première jeunesse. Il sourit avec bonheur, comme il avait souri, jeune et beau chef, au siège de Belbéis, en Egypte, qui ouvrit la glorieuse série de ses faits merveilleux. Le siège de Belbéis était le haut fait de la dix-huitième année de son âge. Puis, suivirent bien vite la bataille de Babain, et la défense d'Alexandrie, où il s'acquittait du respect, et l'admiration du roi Amaury lui-même.

Alors la hasardeuse attaque de la citadelle de Droun, qui était commandée par Ansel de Pass, héros véritable, et du petit nombre de ceux qui surent résister à Saladin. Alors la prise de Gaza sur Milon de Plancy qui en était gouverneur. Et puis, bien vite encore celle de la belle ville d'Elath qui commande la mer Rouge.

Chef suprême de l'Egypte, le voilà qu'il envoie des troupes en Barbarie, et soumet la ville de Tripoli. De là, il tourne ses armes victorieuses vers la Nubie et se rend maître de Doncala. Plus fier et plus hardi à mesure que son nom est plus connu, il court planter tentes sous le ciel ardent de l'Arabie; et fait la conquête du doux pays d'Yémen, contrée aux riches aromates. Il est déjà maître de la belle Zabid, ceinte de forêts de palmiers; de Séna-la-Riche, qui renferme d'immenses trésors; puis d'Aden qui domine sur deux mers, et qui, par son double port, introduit dans son sein les richesses de l'Egypte et des Indes.

Damas lui est livrée par les émirs mêmes qui devaient la défendre, car le nom de Saladin est déjà un prestige qui fascine jusqu'au devoir. Il daigne accepter ce don, mais pour protéger un roi enfant, et Saleh, âgé de onze ans, trouve dans son vainqueur un père, un ami, qui lui garantit ses titres, et ses droits. Ce souvenir eût été bien doux au cœur de Saladin, s'il ne se fût rappelé en même temps comment le jeune sultan de Damas prit, peu après, les armes contre son bienfaiteur, et le cruel et sanglant conflit qui résulta de ce flagrant outrage aux lois de la justice, et de la gratitude.

Il reçoit un échec devant Alep. Encore plein d'irritation, il court, vole, assiége, et prend Baalbeck, l'ancienne Héliopolis, la ville aux merveilles, "bâtie, disent les musulmans, non par des hommes, mais par des génies," la splendide Héliopolis, avec son magnifique temple du soleil, et ses mille prodigieuses colonnes de marbre, encore debout.

De là, il court au sommet du Liban attaquer le Vieux de la montagne, dont la puissance est fantastique comme celle d'un démon, invincible comme celle d'un héros. Saladin a seul la gloire de le réduire.

Son horizon glorieux s'assombrit à Ascalon. Odon de Saint-Amand, Renaud de Châtillon, Baudouin de Ramla, Baléan, Renaud de Sidon, Josselin de Courtenay, et autres nobles chevaliers parvinrent à mettre en déroute l'armée sarrasine. Saladin fuit seul, sur un dromadaire, à travers les déserts.

Mais il se relève de cette défaite plus grand, plus audacieux que jamais. Alors eurent lieu ces actions qui couvrirent de deuil le monde chrétien; alors, la victoire meurtrière du Gué de Jacob; alors, celle plus éclatante de Tibériade, la prise de Ptolémaïs, celle d'Ascalon, et enfin celle de Jérusalem. Saladin se sentait grandir en retraçant ainsi ses hauts faits dans sa mémoire; il lui semblait qu'une auréole d'immortalité ceignait son front.

Hélas! cette vie de triomphes, dont peu d'autres, même dans l'antiquité, soutenaient la comparaison, se terminait à ses yeux par une défaite. Ptolémaïs avait été reprise par les chrétiens. Tout l'Occident s'était réuni sur elle. Philippe-Auguste de France et Richard Cœur de Lion d'Angleterre, las de se faire la guerre, se donnèrent la main, se jurèrent une fois que chacun d'eux faussa souvent

par insigne fourberie, et s'en vinrent ensemble bâtir un camp, flanqué de tours comme une forteresse, sous les murs de Ptolémaïs. Saladin ne put jeter dans la ville que de faibles secours, et bientôt les bannières françaises flottèrent sur les murailles, tandis que les drapeaux jaunes et noirs des fils du prophète, lacérés et jetés au vent, furent même regardés comme indignes d'être conservés pour trophées.

Saladin, en face de ce tableau, éprouvait une pénible sensation, honteux de ce dénoûment du drame terrible dont il avait été le héros. Il n'obtenait de trêve à ce que se souvenir, qui le poursuivait inflexible comme un remords, qu'en se représentant combien ce triomphe avait coûté cher à l'Occident, combien y avaient péri d'illustres guerriers, et toutes ces pertes de croisés, il les savourait avec le plaisir de la vengeance. Les noms de ces héros étrangers, il les avait fait inscrire dans les annales de son règne, et il se prit encore à les relire.

"O empereur Frédéric Barberousse! se dit-il, ô Frédéric de Souabe! le siège de Ptolémaïs a pourtant causé votre mort. Et vous, Philippe de France, et vous, Richard d'Angleterre, maintes fois vous avez manqué d'y péri; et vous enussiez péri, ô fiers ennemis! vous enussiez péri, si de ma propre main je ne vous eusse envoyé des vivres jusque dans votre camp. Quels beaux noms, néanmoins! Toute cette noble chevalerie de France, d'Angleterre, de Flandre; ces héros vénitians, pi-sans, génois étaient certes dignes, à tous égards, des respects qui jamais aient été rendus à des gens de cœur. Ptolémaïs, je te reprendrai par ma main, ou par celle de mes fils; et cela, pour l'amour de ce beau sang qui a baigné les fondements de tes murs. Quels hommes qu'Erard de Briennes, Jean de Vendôme, les comtes Thibaut de Chartres et de Blois, Etienne de Sancerre, Rotrou de Perche, Gilbert de Tillières, Raoul, comte de Clermont, le comte de Ponthieu, le vicomte de Turenne, Adam, grand chambellan, Albéric Clément, maréchal de France, le vicomte de Castellane, Florent de Hangest, Guy de Châtillon, Josselin de Montmorency, Enguerran I de Fieennes, Raoul de Hauteville, Hugues de Noisy, Bernard de Saint-Valery, Geoffroi de Brière, Guy de Dane, Anselme de Montréal, Eudes de Gonesse, Raoul de Fougères, Renaud de Magny, Philippe, comte de Flandre, Henri, comte de Bar, Geoffroi, comte d'En, Raoul de Marne, Erard de Chassenai, Robert de Boves, le vicomte de Châtellerauld, Ermengard d'Als, grand maître des Hospitaliers, et tant d'autres de la noblesse franque et flamande! Quels noms que ceux d'un Thomas Grey, d'un Percy de Northumberland, d'un comte de Warwick, d'un Douglas, d'un Owen Glendower, d'un John Lancaster, duc de Clarence, d'un Humphrey, duc de Gloucester, et de tous ces autres fils de la Bretagne qui ne savaient que vaincre ou mourir! Quels noms encore que les Murta, les Vivaldi, les Orscolo, les Faledro, les Guarco, les Soranzo, les Pisani, et tous ces braves enfants du Midi, qui couraient avec une égale joie rompre leurs lances aux joûtes, et à l'assaut! Et après avoir enterré tous ces héros à Ptolémaïs, qu'ont-ils gagné les chrétiens à marcher sur Solyme? Jacques d'Avonnes, ce Flamand, digne par-dessus tous les autres de croiser la lance avec moi, est tombé à Césarée, à la tête de ses braves compagnons. "O Richard! cria-t-il en mourant, venge ma mort!" Et elle ne fut point vengée. Ils l'eussent vengé à Arsur, dans leur église de la Vierge. Et moi, Saladin, je commandai aux miens que sa tombe fût respectée. Et toi, Richard, superbe roi d'Angleterre, tu as échappé à mon glaive, et l'Occident l'a revu, mais comment? où étaient tes hommes d'armes, et ta cour royale, et tes nobles pages, et tes fringants coursiers, lorsque la tempête te jeta, dépouillé de tout, sur un coin du rivage?"

Saladin roula sur une canne d'ébène le soyeux tissu qui portait ces noms facheux, et de réflexion en réflexion, il s'en vint à se demander si ce n'était point à l'un de ceux-là qu'appartenait l'orphelin élevé par dom Aldemar. "On l'appelle Raynaldo!" se dit-il. Ce jeune homme l'avait étonné: si intrépide, si grave, et plus calme qu'un élu du prophète, alors même que la hache effleurait déjà son cou! Saladin en était jaloux. Embarassé de son captif, il eût presque voulu le trouver coupable pour avoir le droit de le punir.

—Et n'est-ce pas déjà l'être, coupable? se demanda-t-il avec colère, n'est-ce pas être coupable, que d'avoir été élevé et de vivre dans ce repaire d'où sont sortis mes plus mortels ennemis? Non, se dit-il aussitôt avec ce geste imposant par lequel il absolvait l'innocence calomniée, non, Saladin sera juste; il sera miséricordieux pour le fils de ses cruels adversaires. Les chrétiens n'ont fait beaucoup de mal, et cependant j'étais géné-

reux. O Philippe de France! ô Richard d'Angleterre! tandis que je désaltérais votre soif ardente, tandis que j'ôtai les rafraichissements aux gosiers brûlants de mes soldats pour vous les envoyer, vous faisiez traitreusement égorgé mes fidèles sujets musulmans. N'importe! n'importe! cette belle jeune vie, ce Raynaldo, cet intrépide enfant sera sauvé, eût-il été engendré par Lusignan lui-même. Entendez-vous, princes chrétiens? c'est ainsi que celui que vous appelez barbare (que la postérité nous juge!) sait respecter une tête qui n'est souillée que du seul opprobre d'être de votre engance ennemie, et perverse. Vis, Raynaldo, vis, gentil ennemi, renonce à tes superstitions, et je te fais émigrer! Mais il a la tête dure, et le verbe audacieux. N'a-t-il pas déjà répondu à mes promesses comme à mes menaces: «Prends ma vie, je garde ma foi» Qu'il retourne donc au cloître des Hospitaliers. Après quelques jours, après que j'aurai tenté toutes les voies licites et justes pour en faire un prosélyte du Coran, je le remettrai en dépôt entre les mains du vieux patriarche. Mais, j'en jure par la barbe de Mahomet, si jamais il quitte cet asile sans un firman signé de ma main, sa tête tombera sous la hache!

Ainsi rêvait le puissant monarque. Les soucis voltigeaient plus nombreux autour de la couche royale, qu'autour du lit de sangle ou du grabat.

Dans une autre partie du palais, sous une voûte pointue d'azur, et de constellations d'or, était couchée une femme qui, elle aussi, appelait vainement le repos. Le sommeil paisible appartenait surtout à l'âme exempte de passions tumultueuses. Celle de Roxane ne l'était point. Des rêves sinistres venaient le troubler, et un affreux cauchemar les terminait toujours. Cette femme recelait sans doute quelque crime dans les profondeurs de sa conscience.

Voyez-la haletante, sous le poids de ces tristes cauchemars qui l'oppressent. La sueur est sur son front et ses mains travail-lent sans objet, comme celles d'un agonisant. Elle songe qu'un trésor précieux, qu'elle cache avec anxiété dans son sein, lui est violemment arraché par les mains d'une femme grande et majestueuse. Elle tente en vain de défendre ce cher objet, les forces lui manquent, tous ses membres se paralysent. Elle s'éveille en sursaut, et voit la lune large et comme sanglante, entourée d'un cercle noir. Superstitieuse, elle est saisie d'effroi, se couvre les yeux, et, péniblement, s'endort de nouveau. Son imagination troublée lui re-présente des assassins à sa poursuite. Elle veut fuir, crier au secours, implorer merci, et ne peut avancer d'un pas; elle tombe, se relève et tombe encore; son gosier ne produit aucun son, elle ouvre la bouche et ses lèvres se raidissent; une sueur froide la couvre, déjà elle sent l'atouchement glacial du fer, elle veut pousser le cri de grâce, mais le désespoir ne délire pas sa langue, et sa bouche reste béante.

A Continuer

### LA JOURNÉE DE LEON XIII.

Voici, d'après une lettre de Rome, quelle est la journée de Léon XIII. Léon XIII se lève à cinq heures. Ses habitudes intimes sont aussi simples que celles de son prédécesseur. Un seul valet de chambre l'aide dans sa toilette et lui rend tous les petits services qu'exigent son âge et sa haute dignité. Jusqu'à huit heures, le Saint-Père garde ses appartements privés, vaquant à la prière, à l'oraison, à la méditation. Il se prépare par le calme, le silence et ces communications intimes avec Dieu aux labeurs de la journée.

A huit heures, le Pape commence sa vie publique de chaque jour. Déjà l'attendent dans divers salons, les prélats le sa maison, les évêques, quelquefois des étrangers de haute distinction admis à le saluer, et à assister à sa messe, privilège rare et très envié comme on pense bien.

Quand il fait beau, et il fait presque toujours beau à Rome, Léon XIII, au lieu de dire sa messe dans son oratoire ou dans une des chapelles du palais, se rend de préférence à la chapelle qui se trouve au fond du jardin.

Après la messe, on sert au Pape, dans un petit pavillon voisin de la chapelle, un léger déjeuner de chocolat. Il prend ensuite un peu d'exercice par une promenade d'une heure dans les allées et sous les beaux cloîtres qui entourent le jardin.

A dix heures, Léon XIII rentre dans ses appartements pour y recevoir le cardinal secrétaire d'Etat et traiter les affaires courantes de l'Eglise. Cette première audience dure plus ou moins longtemps; elle est suivie de celles que le Saint-Père accorde aux cardinaux, aux évêques et aux autres dignitaires ecclésiastiques, qui n'ont pu être reçus le matin aux audiences du jardin.

pour une heure, une heure et demie chaque fois, et deux ou trois fois chaque jour!

Levé de table, le Saint-Père tient sa cour dans ses appartements privés, jusqu'au moment des audiences, ordinairement fixée à une heure de relevée.

Les audiences durent à peu près toute l'après-midi, sauf quelques courts instants donnés, vers quatre heures, à une courte promenade, toujours dans le jardin. Léon XIII, non plus que Pie IX, ne sortant pas du Vatican. Cette promenade elle-même n'est qu'une audience prolongée, car le Pape ne manque pas d'inviter gracieusement à l'accompagner ses prélats, et quelques pèlerins privilégiés, avec lesquels il continue à s'entretenir de la façon la plus paternelle. Les audiences reprennent après la promenade et se prolongent, publiques ou privées, jusqu'au souper, qui a lieu vers les sept heures du soir.

Après le souper, aussi frugal et aussi rapide que le dîner, le Saint-Père reprend ses prières, ses lectures et ses travaux, qu'il prolonge dans la nuit, souvent jusqu'à une heure ou deux du matin, où il consent enfin à prendre un peu de repos sur une humble couchette aussi pauvre que celle d'un simple moine.

### UN MEURTRE PEUT-ETRE.

Il circule à Ottawa toutes sortes de rumeurs au sujet de la mort d'un nommé McLean dans les chantiers de MM. Gilmour et Cie.

Voici ce que l'on raconte: Le cuisinier dans l'un des chantiers de MM. Gilmour avait pour assistant un jeune homme âgé de seize à dix-sept ans.

Le cuisinier ne pouvait s'entendre avec son aide et ils se querelaient sans cesse.

Il y a une quinzaine de jours, la querelle fut plus sérieuse qu'à l'ordinaire et le cuisinier commença à battre le jeune homme d'une manière cruelle. Des bucheurs s'intéressèrent pour protéger ce dernier, et le cuisinier se retira en proférant des menaces. Le lendemain matin le cuisinier et son aide étaient disparus. On crut d'abord que le jeune homme s'était enfui pour échapper aux mauvais traitements du cuisinier, et que celui-ci, mécontent parce que les gens du chantier protégèrent sa victime, était retourné dans sa famille.

Quelques jours plus tard le nouveau cuisinier fut saisi d'horreur en trouvant dans un baril de lard une main et plusieurs lambeaux de chair humaine, et on conclut alors que l'infortuné jeune homme avait été assassiné par le cuisinier et que celui-ci avait voulu faire disparaître les traces de son crime en dépeçant le cadavre de sa victime pour en placer les morceaux avec la viande destinée à la nourriture des personnes employées dans le chantier.

Voici les faits tels qu'on les a d'abord racontés. Depuis on a acquis à peu près la certitude qu'ils sont faux. Ce qu'il y a de vrai c'est que McLean est passé de vie à trépas.—(Le Canada.)

### HORRIBLE TRAGEDIE.

Mercredi matin, vers sept heures, un nègre est arrivé à Lancaster, Kentucky, avec la nouvelle que James B. Wilmot, fermier des environs, avait tué sa femme, sa mère et ses deux filles. Squire R. Boyle, remplissant les fonctions de coroner, s'est rendu aussitôt sur le théâtre de la tragédie, accompagné d'un grand nombre de personnes. A son arrivée, il a trouvé Wilmot pendu dans sa grange, Elizabeth Wilmot, sa mère, âgée de 89 ans, Mattie et Mary Wilmot, ses filles, âgées de 19 et 15 ans, gisant inanimées dans leurs lits avec de grandes entailles au cou et à la poitrine. Mme Wilmot, femme du meurtrier, était étendue la face contre terre au milieu de la chambre, avait trois ou quatre horribles blessures à la tête et au dos. C'est avec une hache que Wilmot avait commis son quadruple assassinat.

Un jury a été immédiatement formé par le coroner. Le premier témoin entendu a été miss Alice Calvin, qui demeurait chez Wilmot et dormait dans une chambre du premier étage pendant que la terrible scène se passait en bas. Elle a déposé que la famille s'était couchée la veille à l'heure habituelle, Wilmot, sa femme et un petit garçon de 8 ans occupant un lit dans la grande chambre, et les deux filles occupant un autre lit dans la même pièce. La mère de Wilmot occupait une chambre voisine, et au premier couchait un fils, James J. Wilmot.

A cinq heures du matin miss Alice a été réveillée par un grand bruit que l'on faisait en bas. Descendant aussitôt elle a rencontré Wilmot qui sortait de la chambre de sa mère. Il faisait trop noir pour qu'elle pût voir distinctement les objets, mais elle a néanmoins remarqué qu'il portait dans sa main quelque chose qu'elle a supposé être une hache. Elle a demandé à Wilmot ce qu'il faisait, et il a répondu qu'il avait tué toute la famille et allait se tuer à son tour.

Frappé d'horreur, la jeune fille a couru dans l'autre chambre, a pris le petit garçon et s'est réfugié avec lui chez un nègre du voisinage. Aussitôt après son départ le fils aîné, James J., qui est âgé de vingt ans, est descendu à son tour pour voir ce qui se passait et il a vu son père qui avait un fusil dans les mains. Il lui a demandé ce qu'il faisait, et le père lui a répondu qu'il allait se tuer mais qu'il le tuerait lui-même auparavant. Une lutte terrible s'est alors engagée entre le père et le fils. Celui-ci a été renversé, mais il a fini par se dégager. Pendant qu'il s'enfuyait, le père lui a tiré un coup de fusil mais il l'a manqué. Le jeune homme a

couru donner l'alarme chez les voisins, mais personne n'a osé entrer dans la maison que lorsqu'on eût vu Wilmot pendu à la grange.

On se perd en conjectures sur les motifs qui ont poussé le fermier à tuer sa famille et à se suicider ensuite. On avait seulement remarqué qu'une dette de \$45 contractée vis-à-vis de son beau-frère le préoccupait depuis quelque temps.

### Echos de Partout.

LE PAGE ET NAPOLEON Ier.—Sans se faire une spécialité de la dévotion, Napoléon Ier en avait conservé des idées assez nettes par suite de l'instruction religieuse qu'il avait reçue dans son enfance et sa jeunesse. Or, au temps de sa plus grande prospérité, alors qu'il faisait jouer Talma devant un parterre de rois, il était un jour au théâtre, à Paris, assisté d'un page qu'il affectionnait et voulait attacher à sa fortune, parce qu'il s'appelait Rohan Chabot, prince de Léon.

L'empereur suivait le spectacle d'un air distrait et examinait l'assistance. Ses yeux s'arrêtèrent à plusieurs reprises sur le jeune duc, qui avait l'air de réfléchir et de s'occuper assez peu de ce qui se passait sur la scène. Il tenait obstinément les mains cachées sous une fourrure pléee sur ses genoux. Tout à coup, l'empereur se pencha, plonge rapidement sa main droite sous la fourrure et saisit dans la main de son page un chapelet.

A cette époque, vous le savez, l'instrument n'était pas fort en honneur, le page s'attendait à une verte semonce.

—Ah? Auguste... je vous y prends, dit Napoléon à ce jeune duc tout confus. Eh bien! cela me fait plaisir; vous êtes au-dessus de ces fadeuses de la scène; vous avez du cœur; un jour vous serez un homme.

Et lui rendit son chapelet, en lui disant:—

—Continuez, je ne vous dérangerai plus. Les témoins de l'aventure n'osèrent pas rire en entendant parler ainsi le maître. Le page qui priait ainsi est effectivement devenu un homme; il est mort cardinal, archevêque de Besançon, et a laissé, dans son diocèse, d'ineffaçables souvenirs de piété et de bien-faisance.

RESPONSABILITE PATERNELLE.—"Que faut-il vous donner?" demanda un gargon à un jeune homme qui accompagnait pour la première fois son père dans un café. Ne sachant que répondre, le jeune homme pensa qu'il ne pouvait mieux faire que d'imiter l'auteur de ses jours. "Ce que prendra mon père," dit-il. Ce mot fit sourire à celui-ci toute sa responsabilité. "Donnez-moi de l'eau sucrée," dit le père. A partir de ce jour, il renouça à l'usage des liqueurs fortes.

CORTÈGE D'AFFLICTION.—Les deux faits que nous rapportons ci-dessous semblent justifier l'opinion assez répandue qu'un malheur ne vient jamais seul et que certaines familles sont poursuivies par le guignon avec un acharnement particulier.

Le conseiller James Russell, demeurant à Brooklyn, no. 330 Kosciuska Street, est mort il y a quelques mois après une longue maladie dont les frais avaient presque entièrement épuisé les ressources pécuniaires du ménage. La femme du défunt, Mme Minnie Russell, restée veuve avec neuf enfants, a été obligée d'entreprendre des travaux manuels auxquels elle n'était pas habituée, pour subvenir aux besoins de sa nombreuse famille. Avec l'aide des deux aînés elle réussissait à peu près à se tirer d'affaire, mais quelques semaines après la mort du père elle a mis au monde une dixième enfant. L'arrivée du petit bébé orphelin a naturellement aggravé la situation déjà si difficile. Toutefois, la mère a repris ses occupations dès que sa santé le lui a permis, et le ménage arrivait tant bien que mal à nourrir les deux bouts quand il a été frappé par un nouveau malheur, mardi de la semaine passée. Le fourneau de la cuisine, dont le réservoir d'eau s'était gelé, a fait explosion, et ses fragments, mêlés avec les charbons incandescents, ont été projetés violemment dans tout l'appartement. Un des enfants, qui jouait à quelques pas, a été tué raide. La mère, qui avait son nourrisson au sein, a été renversée avec force. Le bébé a eu presque toutes les côtes rompues, et il est probable qu'il succombera à ses blessures. La mère a eu le visage, les bras et le dos horriblement brûlés et elle restera longtemps incapable de tout travail.

TUÉ DANS LES BRAS DE SA MÈRE.—Mme Charles Fink, demeurant 52 Waverley street, Jersey City, était venue mercredi matin à New-York, avec deux de ses enfants âgés l'un de 6 ans et l'autre de quatre. A onze heures et demie elle se trouvait au ferry de Christopher street, prête à s'en retourner à Jersey City. Un bateau était sur le point de partir. Le gros des passagers se trouvait déjà à bord et les voitures arrivaient à leur tour. Mme Fink a pris son plus jeune enfant dans les bras et tenant l'autre par la main elle s'est dirigée vers la cabine des dames.

En ce moment est survenu un lourd canon qui a fait trembler le bateau. Mme Fink a glissé et est tombée, et avant qu'on eût pu arrêter le canon, elle a été atteinte par le brancard. L'enfant qu'elle tenait dans ses bras a été tué net et elle-même a eu un bras et une jambe brisés. L'autre enfant n'a pas été touché. Le cocher du canon, jeune homme nommé Anthony Clair, a été arrêté et mis sous caution de \$1,000. Il paraissait desolé du malheur qu'il avait causé, mais on dit que des témoins il a fait tout son possible pour arrêter les chevaux lorsqu'il a vu tomber Mme Fink, et la responsabilité de l'accident ne saurait lui être attribuée.

LES TROIS-RIVIERES.



JEUDI, 9 FEVRIER 1882.

L'ouverture de la session fédérale a lieu aujourd'hui à Ottawa. Hier les trains étaient encombrés de députés, journalistes et employés sessionnels.

Il est de plus en plus question de M. Dumoulin comme Orateur de l'Assemblée Législative de Québec. A ce sujet notre excellent confrère le *Sorelois* donne dans les termes suivants, son adhésion au Député des Trois-Rivières pour la nomination à la présidence.

"M. Dumoulin a vengé la division électorale des Trois-Rivières en battant le traitre qui, en 1878, a vendu son mandat et son honneur. Ce serait une réparation éclatante du coup d'état du 2 mars; nos gouvernants rencontreraient donc les vœux de tous en le nommant orateur."

Il est rumeur dans les cercles officiels de la nomination de Son Hon. M. Rouleau, magistrat de District d'Yamoucheville comme successeur de feu l'hon. Laframboise à Gaspé.

Le cabinet provincial siège en ce moment à Québec pour préparer les travaux de la nouvelle session qui aura lieu, dit-on, dans la première semaine de mars.

Le désastre financier en France.

La crise financière qui sévit en France a produit de véritables désastres. Les pertes souffertes en quelques jours se comptent déjà au chiffre de cinq milliards! Jamais pareille débâcle ne s'est vue dans les annales de la finance. On craint beaucoup que la répercussion de cet effondrement ne se fasse gravement sentir en Angleterre, en Autriche, et même quelque peu en Amérique.

Voici comment le *Figaro* raconte cet événement :

"De mémoire d'habitué de la Bourse, jamais débâcle pareille ne s'était vue. Jamais en un seul jour la baisse n'avait atteint des proportions aussi considérables. On avait à peine le temps de coter un cours, qu'un cours inférieur lui succédait. Et cela s'est continué ainsi pendant trois heures sans qu'une amélioration, même la plus légère, ait été essayée. L'énorme baisse d'hier est l'événement capital de la journée. Toutes les autres préoccupations disparaissent devant cet effondrement général de toutes les valeurs, qui aura certainement pour conséquences de nombreuses ruines. On était bien disposé pourtant, chacun s'était fait un point d'honneur de payer de sa personne au lendemain d'une liquidation qui ne s'était pas terminée sans peine. On cite notamment plusieurs charges, parmi celles des agents les plus posés, dont le capital, sérieusement entamé, a été reconstruit dans les vingt-quatre heures.

Détail qui a son importance : la baisse a commencé à midi et demi précis, juste une demi-heure après que tous les règlements avaient été faits à la chambre syndicale. Si la baisse était survenue la veille, beaucoup peut-être n'auraient pas pu payer, et qui sait ce qui serait alors arrivé ?

Au milieu de l'affolement général, de la panique universelle, il est bon de noter, d'ailleurs, que la confiance n'a jamais manqué. Les plus éprouvés, ceux que l'on pouvait craindre de voir sombrer dans la tourmente étaient là, à leur poste, calmes, comme s'ils n'avaient pas dû se saigner aux quatre veines pour faire face à leurs engagements. Quelques Bourses moins mauvaises et la situation se rétablissait peu à peu.

Au lieu de cela, elle s'est encore aggravée et dans des proportions qui, cette fois, sont réellement inquiétantes. Le bilan de la seule journée d'hier est effrayant.

Les diverses dépréciations subies par les valeurs de spéculation pure se chiffrent par trois cents millions de perte sur l'Union Générale, soixante-dix millions sur le Suez, qui avait déjà perdu quatre cent quatre-vingt millions depuis le commencement du mois; cent vingt millions sur la timbale.

Les cours d'hier font perdre à l'Alpine 50 p. c. de son capital, et la baisse de la Rente représente tout près de trois cents millions de francs.

Comme toujours, ce ne sont pas les motifs qui manquent pour expliquer cette nouvelle panique. Selon les uns, le marché a été ébranlé par les ordres innombrables de ventes venus de Lyon; selon les autres, la baisse est le fait d'un syndicat bien connu, dont l'un des membres les plus importants, M. X....., d'ailleurs, pas osé venir à la Bourse depuis deux jours.

En tous cas, que cette baisse soit non l'œuvre du syndicat en question, ou a calculé que l'effondrement subi par toutes les valeurs depuis le commencement du mois représente, à l'heure qu'il est, une perte de cinq milliards pour la France, — juste le montant de l'indemnité de guerre payée à la Prusse.

Payer cinq milliards la mauvaise ha-

meur de quelques capitalistes agris par la hausse de l'Union générale. C'est, on en conviendra, un peu cher."

ACTUALITES.

L'honorable Cauchon, Lieutenant Gouverneur de Manitoba, et Madame Cauchon, sont arrivés à Québec.

M. le Dr. Leprohon, de Montréal, vient d'être choisi comme candidat à la mairie en opposition à l'honorable monsieur Beaudry.

Un incendie a complètement détruit le collège St-François, à Richmond, same di matin.

Les élèves n'ont eu que le temps de se sauver.

Les pertes sont évaluées à \$12,000, assurances \$7,000.

La bâtisse avait 250 pieds de long sur 60 de largeur.

Une dépêche de Constantinople annonce que les ambassadeurs Russe, Allemand Autrichien et Italien ont informé le ministre des Affaires Etrangères que leurs gouvernements respectifs désiraient le maintien du *statu quo*, et que toute modification à l'état de chose actuel nécessiterait l'assentiment de toutes les grandes puissances.

Un nouveau ministère a été formé en Egypte, avec Mahmoud Baroudi comme premier ministre. On dit que Chérif Pacha, le chef de l'ancien cabinet, a résigné sur l'avis des consuls généraux français et anglais.

L'honorable M. Wurtele a été réélu par acclamation, lundi à St-François du Lac chef-lieu du comté d'Yamaska.

L'honorable M. Chapleau, les honorables M. M. Paquet et Beaubien, et M. Vanasse, M. P., étaient à Saint-François du Lac, et ont parlé, ainsi que l'honorable M. Wurtele, après l'élection. Le plus grand enthousiasme régnait parmi la population.

Samedi, à Washington, E.-U., le juge Cox a rendu le jugement, dans la cause du meurtrier Guiteau, et prononcé sa sentence : "Vous aurez plein droit d'en appeler des erreurs que nous avons pu commettre, dans le cours de votre procès, mais il est de notre devoir de prononcer notre sentence, qui vous condamne à être enfermé dans la prison du district d'où vous venez, jusqu'au vendredi 30 juin prochain, pour être, ce jour, conduit à la place préparée pour l'exécution, en-dehors des murs de la dite prison, et entre midi et deux heures, y être pendu par le cou, jusqu'à ce que mort s'en suive. Que le Seigneur ait pitié de votre âme !"

Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface, est arrivé à Ottawa.

Les électeurs des comtés de Nicolet et d'Yamaska, par l'entremise de leurs députés au fédéral, vont présenter à la prochaine session une requête aux Chambres demandant des amendements à la loi sur le tabac canadien.

L'adresse en réponse au discours du trône sera proposée par M. Bergeron, député de Beauharnois, et secondée par M. Guillet, député de West Northumberland. M. Bergeron est le plus jeune membre de la chambre et M. Guillet le dernier élu.

M. Lafrance a été définitivement nommé caissier de la Banque Nationale à Québec. Nous avons déjà dit que ses heureuses aptitudes l'avaient fait nommer caissier de la succursale de Sherbrooke, et qu'il fut, plus tard, rappelé au siège de l'institution à Québec comme assistant-caissier.

Le public des affaires était déjà familiarisé avec le nouveau caissier et il l'a vu généralement avec satisfaction succéder à M. Vézina.

Nous félicitons M. Lafrance de ses succès. — *Journal de Québec.*

La troisième livraison des *Nouvelles Soirées Canadiennes* vient de paraître. Elle contient de jolis articles.

On s'occupe beaucoup dans tous les départements de compléter les préparatifs pour la session. Bon nombre de livres bleues pourront être soumis dès les premiers jours.

Aux Communes, plusieurs améliorations ont été exécutées, de nature à offrir plus de commodités aux députés et aux membres de la presse. Ceux-ci sont allés remercier officiellement sir Hector Langevin de l'attention toute particulière qu'il leur a donnée. Le ministre des travaux publics sait ne pas oublier qu'il a commencé sa carrière publique par le journalisme.

Le transfert de la Cour Suprême au nouveau local qu'elle occupe dans les anciens ateliers du gouvernement, a permis, tout en donnant plus d'espace de faire plusieurs changements très utiles. On a modifié considérablement le système de la ventilation, ce qui sera une bonne nouvelle pour les députés.

Le Conseil Privé a siégé depuis quinze jours presque sans interruption. On y a discuté et adopté la plupart des projets de loi qui seront soumis au Parlement. On croit que la session ne sera pas aussi longue que d'ordinaire.

Le revenu fédéral.

On lit dans le *Monde* :

La politique nationale continue à faire des siennes en produisant une augmentation du revenu fédéral, au point de permettre au gouvernement d'opérer des dégrèvements importants sur certaines classes d'impôts, et de diminuer la dette fédérale dans une mesure respectable.

Ce revenu pour sept mois, à partir du 1er juillet 1881 au 31 janvier dernier, s'est élevé à \$18,987,191,65 provenant des recettes des douanes, de l'accise et autres sources, contre \$15,414,951,55 pour la période correspondante de 1880-81, soit une augmentation de \$3,542,240,10. Le mois de janvier dernier, a donné un excédant de \$454,153,34 sur le mois de janvier 1881.

On peut aisément tirer la conclusion en face de ces chiffres. L'administration d'Ottawa disposera d'un surplus de près de huit millions avec lequel elle pourra couvrir les obligations qu'elle a contractées pour les fins des travaux publics sans recourir à de nouvelles taxes, ou à de nouveaux emprunts; et réduire les droits sur des articles de consommation, tels que le thé et le café, sans déroger à la protection qu'elle s'est engagée de donner à nos industries.

Ce surplus et ses résultats sont le plus bel argument à apporter à l'encontre des billesversées de la presse libérale et libre-échangiste.

NOUVELLES D'EUROPE.

On dit que le duc de Broglie, dont le fils est un des directeurs de l'Union générale, perd une somme considérable par la faillite de cette institution.

Le comte de Chambord avait placé plusieurs millions à la caisse de l'Union. Les princes de la famille d'Orléans perdent environ trois millions de francs. Le vicomte de la Panouse a perdu 2,500,000 francs. Le général de Miribel est aussi victime de ce désastre. Capoul, Lasalle et d'autres artistes perdent la plus grande partie de leurs économies.

Le directeur de la manufacture d'armes de Steyer (Autriche) vient d'arriver à Paris afin de s'entendre avec le gouvernement français pour une grande fourniture d'armes.

Un nommé Delavoie, employé depuis plusieurs années chez un courtier de la rue Lafayette, s'est suicidé à la suite des pertes éprouvées à la Bourse, et une vieille femme nommée Lecuyer étant devenue folle s'est tuée en se précipitant par une fenêtre du quatrième étage. On a aussi trouvé au bois de Boulogne le corps d'un jeune homme qu'il a été impossible d'identifier et on suppose qu'il a mis fin à ses jours à la suite de pertes d'argent.

A la chambre des députés, M. Granet, républicain, a interpellé le cabinet aujourd'hui, à propos de la révision de la constitution. M. de Freycinet a répliqué que la mesure en question était le fait de la chambre et que par conséquent il n'appartenait pas au gouvernement de la présenter. Il a ajouté que des obstacles insurmontables s'opposaient à la révision immédiate, mais que le gouvernement entreprendrait la chose en temps convenable. La chambre a adopté par 287 voix contre 66, une résolution de confiance dans la déclaration du cabinet et dans sa ferme résolution d'opérer les réformes demandées.

Le révérend M. Morin, (François), ancien curé de Saint-Jean, Ile d'Orléans, décédé, ce matin, à Québec, appartenait à la société d'une messe, section provinciale.

C. A. MAROIS, ptre, Assistant-secrétaire.

Archevêché de Québec. 31 janvier 1882.

In Memoriam.

Le service de feu Delle Juliette Poisson a été chanté dans l'église paroissiale, lundi matin.

Une foule d'amis venus de toutes les paroisses avoisinantes y assistaient et témoignaient par leur présence de l'estime généralement portée à la défunte et à sa brave famille.

Les décorations funèbres étaient splendides. L'orgue tenu par M. Prince, organiste de St-Grégoire, faisait, pour la première fois, en pareille circonstance, entendre ses grondements sourds, ses accents plaintifs. Le chœur de nos amateurs dansa les meilleurs morceaux funèbres de son répertoire et sut, plus d'une fois, faire vibrer dans l'âme des assistants les cordes de la plus vive sympathie, mettre à l'unisson les cris du cœur aux accents déchirants du *des traux* aux gémissements si doux du *miserere*, aux chants si suaves de la *Communton*.

Messire Héron officiait, ayant Messires Trotter et Milot pour diacre et sousdiacre. L'absoute fut prononcée par M. le curé Lessard de St-Albert. Le corps fut déposé à côté des restes de feu E. M. Poisson Eer, père de la défunte, dans le sous-sol de l'église.

Nous offrons nos condoléances les plus sincères à la famille éplorée.

— *Union des Cantons de l'Est* —

ARTISTIQUE.

Nous lisons dans les journaux de Montréal, que Mademoiselle Louisa Morrison-Fiset doit donner dans cette ville un grand Concert dans quelques semaines, après lequel, elle se rend à Ottawa et Toronto avec deux autres artistes. Nous sommes heureux d'apprendre qu'elle doit favoriser le public trifluvien d'un grand Concert, à l'Hôtel-de-Ville, lundi prochain. Nous supposons que son programme sera bien choisi comme toujours et que nous entendrons cette artiste célèbre chanter quelques uns des meilleurs morceaux de son répertoire. Elle aura le concours d'une pianiste distinguée, Mademoiselle Müller de Berlin, de l'Orchestre de cette ville ainsi que de quelques amateurs.

Les moissons dans les différents pays du monde.

Nous lisons dans le *Moniteur du Commerce* :

"Nous publions ce renseignement intéressant dans lequel nos lecteurs pourront trouver plus sujet de réflexion. Il démontre avant tout combien désormais, avec les chemins de fer et la navigation, les disettes et les hauts prix qu'elles amènent sont rares.

"En janvier, la moisson se termine dans la plupart des districts de l'Australie et l'on commence à embarquer la nouvelle récolte : la moisson commence en Nouvelle Zélande, au Chili et dans quelques régions de l'Amérique du Sud.

"En février, la moisson commence en Egypte et aux Indes, et se poursuit en mars.

"En mars, continuation de la moisson en Egypte et aux Indes.

"En avril, moisson en Syrie, à Chypre, sur la côte égyptienne, à Cuba, au Mexique, en Perse et en Asie Mineure.

"En mai, moisson en Asie Centrale, en Perse, en Asie Mineure, en Algérie, en Syrie, au Maroc, au Texas, en Floride, en Chine, au Japon.

"En juin, moisson en Californie, en Oregon dans les Etats Sud des Etats-Unis, en Espagne, Portugal, Italie, Hongrie, Turquie Roumèlie, Russie Méridionale, Etats Danubiens, Midi de la France, Grèce, Sicile, au Kentucky, Kansas, Colorado etc.

"En juillet, la moisson commence habituellement dans les comtés du sud, est et centre de l'Angleterre, se poursuit en Oregon, Nebraska, Minnesota, Iowa, Nouvelle-Angleterre, Michigan, Ohio, Nouvelle-Angleterre New-York, Virginie, et le Haut-Canada; en France, Allemagne, Autriche, Italie, Suisse, Hongrie et Pologne.

"En août, la continuation de la moisson dans le Royaume-Uni, en France, en Allemagne, Belgique, Hollande, Manitoba, Bas-Canada, en Danemark et en Pologne.

"En septembre, moisson en Ecosse, parties de l'Angleterre, Amérique, Suède, Russie du Nord; en France on coupe les sarrasins.

"En octobre, moisson du blé, de l'avoine, etc., en Ecosse, du maïs en Amérique.

"En novembre, on commence à moissonner dans l'Afrique du Sud (Cap, etc.), au Péron et dans le nord de l'Australie.

"En décembre, on commence à moissonner dans les Etats de la Plata, au Chili, et dans l'Australie du Sud.

NOUVELLES LOCALES.

Nous apprenons avec regret que le Révd Mess. De Villers, curé de Ste-Grégoire, est assez gravement malade.

Vu l'approche de la session, toutes les procédures sur les contestations d'élections du district sont continuées généralement c'est-à-dire après la session locale.

La loi statuant que toute procédure en ces matières sera suspendue huit jours avant la session, les Pétitionnaires dans chacune des contestations ont compris qu'ils n'auraient pas le temps de faire décider de la validité des élections avant la session.

Un émoi facile à comprendre a été causé hier matin en cette ville par la nouvelle qu'un cadavre venait d'être découvert dans la cour du magasin de M. Zéph. Gauthier.

Bientôt après on peut s'assurer que ce cadavre était celui d'un citoyen de cette ville, mort ces jours derniers et qui avait été enlevé du cimetière pour l'usage des étudiants en médecine de Montréal. Il était soigneusement enveloppé dans de la paille et enfermé dans une boîte portant l'adresse d'une personne de Montréal.

Comme les trains de nuit ont été très en retard, on suppose que les auteurs du vol de ce cadavre après avoir attendu toute la nuit à la gare étaient venus déposer la boîte et son contenu dans un coin de la cour de M. Gauthier, pour la reprendre ce soir.

Dans la matinée, le corps après avoir été identifié, a été transporté avec respect au cimetière.

Nous apprenons que la police est sur la trace des coupables qui n'échapperont pas au châtiment qu'ils méritent pour cette odieuse violation du cimetière.

La respectable famille du défunt a pris toutes les mesures nécessaires pour faire venger cet outrage par les autorités.

Hier matin il y a eu chez M. Baxter bijoutier, Rue Notre-Dame, un incendie

causé par l'explosion d'une lampe. La brigade du feu est arrivée à temps pour arrêter l'incendie qui a causé des dommages pour environ \$150.

Nous apprenons avec plaisir que M. Joseph Leblanc, entrepreneur de couvertures en métal, de St-Grégoire, vient d'obtenir le contrat pour la pose d'un toit en tôle galvanisée, à l'église de Ste-Grégoire.

M. Leblanc a déjà exécuté à l'entière satisfaction des intéressés plusieurs importants travaux de ce genre dans le Diocèse. C'est un ouvrier habile et des plus recommandables.

On lit dans le *Constitutionnel* :

Nous avons eu le plaisir de visiter samedi après-midi une manufacture unique en son genre, non-seulement dans la ville de Trois-Rivières, mais aussi dans toute la province, nous voulons parler de la manufacture de garnitures de cercueils de M. Octave Girard, rue Notre-Dame.

Cet établissement existe depuis 1865 et subit chaque année de nouvelles améliorations. Il n'y a que quelques jours encore, M. Girard faisait l'acquisition d'un magnifique engin à vapeur de la force de quatre chevaux-vapeur. Dans tout le Dominion, à part la manufacture dont nous parlons, il faut aller à Toronto pour trouver une du même genre, qui n'existe cependant que depuis six mois. Les produits manufacturés ici sont fort prisés sur le marché canadien, dans toutes les provinces, puisque M. Girard exporte jusqu'à Manitoba.

Il y a deux ans M. Girard obtenait à l'exposition de Montréal un premier prix extra pour ses garnitures de cercueils.

Trente à quarante personnes trouvent de l'emploi à cet établissement qui comprend, non-seulement toute la maison sur la rue Notre-Dame, mais aussi deux autres corps de logis en arrière.

La matière première employée, est le plomb et l'antimoine, qui après avoir été coulé, est argentée au moyen de la galvanoplastie. Pour donner à nos lecteurs une idée de la somme d'affaires que fait la maison Girard, il nous suffira de dire qu'on emploie chaque jour au moins trois cents livres de plomb et que la maison livre chaque année en produits manufacturés au-delà de cent mille livres de garnitures de cercueils.

Nous avons vu des échantillons dans les bureaux de M. Girard, et nous pouvons affirmer sans crainte de nous tromper que ces objets ne le cèdent en rien aux meilleures garnitures qui nous viennent des Etats-Unis.

C'est toujours avec bonheur que nous constatons le progrès parmi nous et nous sommes heureux aujourd'hui de rendre à M. Girard le tribut d'hommages qu'il mérite à si justes titres.

MARIAGE.

Mardi, le 7 courant, à l'église paroissiale, M. Antoine Dussault conduisait à l'autel Mademoiselle Delina Jourdain. La bénédiction nuptiale a été donnée par le Rév. Mess. F. X. E. Dussault, frère du marié.

Nos meilleurs souhaits de bonheur aux nouveaux époux.

FAITS DIVERS.

LA MORTALITÉ EN 1881.—Le Dr Laroque a soumis samedi son rapport annuel au conseil de salubrité de Montréal.

En 1881, le nombre total des décès a été de 3,849, c'est-à-dire 82 de plus qu'en 1880. Considérant l'augmentation de la population, la moyenne des décès a diminué depuis quelques années.

La petite vérole n'a fait que cinq victimes, lorsque l'année précédente, elle en avait fait 140. La diphtérie a causé 164 décès, 58 de plus qu'en 1880, et les fièvres typhoïdes, 28 de plus qu'en 1880. Les maladies diarrhéiques ont causé 483 décès, 29 de plus qu'en 1880, et la consommation, 396 décès, 38 de moins qu'en 1880.

La mortalité chez les enfants âgés de moins de cinq ans a été de 2,151.

UN COMTE FRANÇAIS AU TEXAS.—On télégraphie de San Antonio, Texas, le 3 février :

"Le comte français de Kéroman vient d'être arrêté ici, pour répondre à une accusation de tentative de meurtre sur les personnes du docteur Cupplers et de sa belle-fille, miss Shenn."

PENDEAISON A LA CHAÎNE.—Il paraît qu'une vieille loi non abrogée du Maryland et applicable dans le district de Colombie porte que tout condamné à mort doit être pendu, non avec une corde, mais avec une chaîne de fer. On rapporte qu'il y a quelques années un policeman avait été condamné à mort pour meurtre, et que son défenseur, le général Butler, ayant épuisé tous les recours en nouveau jugement et sursis, exigea que la loi fut appliquée littéralement, c'est-à-dire que son client fut pendu à une chaîne. La pensée de ce mode inusité de supplice révolta tellement le bon public que le général Grand fut obligé d'accorder une commutation de peine. Quelques personnes prétent à M. Scoville l'intention de suivre, le cas échéant, l'exemple du général Butler, et d'insister sur le droit de Guiteau d'être pendu avec une chaîne. Reste à savoir si le président Arthur aurait le même scrupule que le président Grant.

Decès

En cette ville, le 7 février courant, à l'âge de 74 ans, Dame Anastasie Guay, épouse de feu Joseph Décoateau, après une longue maladie, souffrante avec résignation. Les funérailles auront lieu vendredi, le 10 février courant.

UNE BONNE CHOSE.

Le sirop all-mand est une prescription particulière du Dr. A. Boschee, célèbre Médecin Allemand, et est reconnu comme une des plus précieuses découvertes médicales. Il guérit rapidement les rhumes, les dérangements et les congestions des poumons les plus graves parce qu'il soulève la cause de la maladie et laisse l'organe dans une condition de force et de santé. Ce n'est pas un remède expérimental; il a subi l'épreuve du temps, réussissant dans chaque cas, ce qui est confirmé par l'augmentation rapide de la vente à chaque saison. Il s'en vend deux millions de bouteilles chaque année. Déjà vous des médecines de même nom, introduites dernièrement. Le sirop allemand de Boschee a été répandu aux Etats-Unis en 1860, et se maintient en vente dans chaque ville et village du monde civilisé. Trois doses guérissent tout rhume ordinaire quelconque. Prix 75 cents. Bouteille échantillon, 10 cents.

LISEZ CECI DEUX FOIS.

Une dose de cinq à trente gouttes de l'Huile Electrique de THOMAS guérira le mal de gorge ordinaire. Il est infallible pour le Croup. Il guérira un rhume en vingt-quatre ou quarante-huit heures. Une seule fiole a guéri un cas de Bronchite qui durait depuis huit ans; des cas récents se guérissent en trois ou six jours. Il a rendu la voix à des personnes qui n'avaient fait que chuchoter depuis cinq ans. En appliquant à l'extérieur dans tous les cas de douleur, rien de pareil n'a jamais été vu. Une fiole guérira l'impotie quel mal de dos, ou de Lombago. Pour les maladies de l'Épine, ou contraction des muscles, il est sans rival. Dans les cas de rhumatisme, ou de tout autre douleur, la première application vous soulage. Il arrête le mal d'oreilles, et la douleur d'une brûlure, en trois minutes; c'est la médecine la plus économique qui ait jamais été offerte au public—la plus économique en ce sens que la plus petite quantité vous fait du bien. Il est composé de six des meilleures huiles connues et ne contient rien autre chose que des huiles. Il vaut son pesant d'or. Pourquoi ne l'achetez-vous pas aujourd'hui?—A. B. DESROCHERS, assistant maître de Poste, Arthabaska, P. Q., écrit: "Il y a trente ans, j'étais victime d'une sérieuse attaque du rhumatisme à la tête, qui m'a fait souffrir pres que incessamment. Après avoir employé l'Huile Electrique de Thomas pendant neuf jours, comme lotion sur le front, j'ai été complètement guéri, et je n'avais dépensé qu'une demi fiole. Je suis prêt si vous le désirez, à appuyer ce fait de mon serment."—Le Rev. J. Mallory, de Wyoming, N. Y., écrit: "L'Huile Electrique du Dr Thomas m'a guéri d'une bronchite en une semaine."

DÉFIEZ VOUS DES IMITATIONS.—Demandez l'Huile Electrique du Dr. Thomas. Voyez à ce que la signature de N. S. Thomas soit sur l'enveloppe extérieure, et que les noms de Northrop & Lyman soient soufflés dans le verre, et n'en prenez pas d'autres. En vente chez tous les vendeurs de médecines. Prix 25 centimes NORTHROP & LYMAN, Toronto, Ont., propriétaires pour la puissance. REMARQUEZ.—Electrique.—Choisi et Electrisé.

Dans toute l'histoire de la médecine,

aucun médicament n'a déjà produit de cures aussi merveilleuses et n'a joui d'une si grande et si constante réputation que l'Ayer's Cherry Pectoral, qui est reconnu comme le remède employé dans le monde entier contre toutes les affections de la gorge et des poumons. La liste prodigieuse des cures remarquables opérées par ce médicament, sous tous les climats, a fait connaître universellement comme un agent sûr et efficace à employer.

Contre les rhumes ordinaires, qui sont les avant-coureurs de plus sérieuses maladies, il agit promptement et sûrement soulageant toujours les souffrances et sauvant souvent la vie. Son action protectrice quand il est employé à temps pour les affections de la gorge et des poumons, en fait un précieux remède que l'on doit toujours avoir sous la main. Personne ne peut s'en passer, et quoique en a fait usage une seule fois, continue à le faire. Les médecins connaissent maintenant la composition et les effets du Cherry Pectoral, en font amplement usage dans leur pratique, et les prêtres ainsi que les ministres le recommandent pour la même raison. L'action de ce remède est absolument certaine, et il guérit toujours là où la cure est possible. Préparé par R. P. HALL & Co à Newbury, N. H., E.-U. En vente chez tous les Pharmaciens. HOERNER & WILLIAMS.

HOTEL-DE-VILLE. GRAND CONCERT LUNDI 13 FEVRIER 1882

PAR Mademoiselle Louisa Morrisson-Fiset Soliste de la Société Philharmonique de New York AVEC LE CONCOURS DE Mademoiselle M. Muller Pianiste distingué de Berlin,

Et de quelques Amateurs de cette ville, ainsi que l'Orchestre de l'Union Musicale.

SIEGES RESERVES .....50 Centimes. PARTERRE et GALLERIE.....25 Centimes. En vente chez Horner et Williams ou l'on peut retenir les sièges. Les portes seront ouvertes à 7 heures. Le Concert commencera à 8 heures.

A LOUER.

A louer un Hôtel spacieux et pourvu de toutes les dépendances, des écuries, situé au coin des rues de la Rivière et St-Antoine, un des plus beaux sites de la ville. Aussi dans le même bloc un beau magasin d'épicerie avec un excellent logement au-dessus. Le tout en excellent état; possession au ter de

DECOTEAU, 175 Rue Notre-Dame

Une personne... a chirurgie et Photographe. S'adresser au bureau du JOURNAL.

Maison à vendre.

La propriété portant le No 259 rue Notre-Dame, bornée au nord par la saidite rue et au sud par le fleuve et le "Loop-Line" et large de 45 pieds. C'est la propriété serait très avantageuse à toute personne dont le commerce se fait par le chemin de fer ou par le fleuve. Conditions faciles. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux au sousigné. EPHREM BELLEFEUILLE. Trois-Rivières, 23 Janvier 1882.

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que demande sera faite à la législature de Québec, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte incorporant: "La Compagnie du chemin de fer des Piles et du Nord Est," avec pouvoir de construire un chemin d'un point quelconque sur le chemin de fer des Piles, à un point quelconque sur la ligne du chemin de fer de Québec au Lac St-Jean. Trois-Rivières, 8 février 1882.

PUBLIC NOTICE.

NOTICE is hereby given that application will be made, at the next session of the Legislature of the Province of Quebec, for an act to incorporate the "Piles and North Eastern Railway Company," with power to construct a road from any point, on the Piles Railway to any point on the line of the Quebec and Lake St John Railway. Three-Rivers, 8th February 1882.

Compagnie du Gaz des Trois-Rivières.

L'Assemblée annuelle générale de la Cie du Gaz des Trois-Rivières, aura lieu au Bureau de la Compagnie, le second Lundi de Février, 13 du courant, à 3 hrs. P. M. J. GODWIN, Secrétaire.

Trois-Rivières, 6 février 1882.

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte incorporant une Compagnie pour le flottage "Driving" et le cageage "Safing" des billes et des bois de construction sur la Rivière St-Maurice, depuis l'endroit appelé "La Tuque" sur la dite rivière, jusqu'à son embouchure, en la cité de Trois-Rivières, sous le nom de "La Compagnie du flottage et du cageage du St-Maurice." J. F. V. BUREAU, Proc. des Requérants. Trois-Rivières, 14 Janvier 1882.

AVIS PUBLIC.

Demande sera faite à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec d'un acte pour incorporer une Compagnie pour la construction d'un chemin de fer partant d'un point dans la paroisse de Ste Angèle de Laval dans le comté de Nicolet, jusqu'à un point dans la ville de Lévis, vis-à-vis Québec, avec pouvoir de prolonger la dite ligne à un point dans ou près de la ville de Sorel pour la se joindre à d'autres chemins. Trois-Rivières, 20 Janvier 1882.

AVIS PUBLIC.

AVIS est par le présent donné que demande sera faite au parlement du Canada, lors de sa prochaine session, pour l'obtention d'un acte constituant en corps politique la Compagnie de chemin de fer Great Eastern. KERR, CARTER & MCGIBBON, Solliciteurs pour les Requérants. Montréal, 12 Janvier 1882.

PUBLIC NOTICE.

NOTICE is hereby given that application will be made to the Parliament of Canada, at its next session, for an act incorporating The Great Eastern Railway Company. KERR, CARTER & MCGIBBON, Solicitors for applicants. Montréal 12th January 1882.

PROVINCE DE QUEBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec"), elles sont requises d'en donner UN NOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés. Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "deux premiers semaines" de la session. L. DELORME, Greffier de l'Ass. Lg. Québec, 25 Janvier 1882.

DR. MORRISON-FISET, Médecin, Chirurgien et Dentiste.

Docteur en Médecine de l'Université de New-York et de l'Université Victoria à Montréal; Docteur en Chirurgie-Dentaire du Collège de Chirurgie-Dentaire de New-York; ex-médecin résident de l'hôpital de la charité de New-York; ex-médecin résident de l'hôpital des variétés et de l'hôpital des Fièvres de New-York et ex-médecin et chirurgien examinateur de l'hôpital de Bellevue de New-York.

175 Rue Notre-Dame

Public Notice.

Is hereby given that application shall be made by the Louiseville Aqueduct Company to the Legislature of Quebec, at its next session, for an act to ratify and confirm the law passed by the Municipality of Louiseville by which an exclusive privilege for fifty years was granted to the said Company. LAPOSTOLLE, GLOBENSKY & BISAILLON, Solicitors for the Applicants. Montréal, 9th December 1881.—51 11ps.

SUCCESSION

Feue Dame Anastasie Fortin

Toutes les personnes qui ont des réclamations contre cette succession sont priées de les présenter d'hui à trente jours au Rcvd. Mass. L. S. BHEAULT, Exécuteur Testamentaire. Trois-Rivières, 23 Janvier 1882.—1 m.

A. T. HAMELIN, MEDECIN

(Bachelier en Médecine de l'Ecole Victoria.) BUREAU: No. 256, Rue Notre-Dame, TROIS-RIVIERES.

HEURES DE BUREAU: De 9 à 11 hrs. A. M. et de 2 à 5 hrs. P. M. Pratique générale de médecine, obstétric, etc., etc. Spécifique extraordinairement efficace pour les rhumatismes. 16 Janvier 1882.—3 m.

CORPORATION DE LA CITE

Des Trois-Rivières.

Avis est par le présent donné que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour demander des amendements à son acte d'incorporation quant à la perception de ses taxes et autres créances; pour lui permettre de favoriser l'établissement, dans la dite cité, d'industries ou manufactures par l'octroi de bonus, au le exemption de taxes, et pour d'autres fins. HOTEL-DE-VILLE, Trois-Rivières, 28 Décembre 1881. J. G. A. FRIGON, Secrétaire-Trésorier.



PUBLIC NOTICE.

CORPORATION Of the City of Three-Rivers.

Water-Works Department.

The Water Rates shall be due and payable in advance to the Accountant of the Water-Works during the month of January 1882. Any person shall have the privilege to pay either for three months or for six months. A discount of 50% on the amount to be paid will be allowed only to persons who shall, during the first fifteen days of January 1882, pay for six months. In all cases of non-payment of the rates before the first of February 1882 the water supply will be turned off. L. T. DESAULNIERS, Accountant T. R. W. W. CITY-HALL, Three-Rivers, 31st Dec. 1881.

CANAL WELLAND.

Avis aux personnes qui s'entendent à poser les lumières électriques. DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au sousigné et portant la suscription "Soumission pour lumières électriques," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des mailles de l'Est et de l'Ouest. MARDI, le 21e jour de FEVRIER prochain, pour éclairer les esclaves, etc., sur la nouvelle partie du canal Welland, au moyen de l'électricité. On pourra voir à ce bureau ainsi qu'au bureau de l'ingénieur local, Thorold, un plan indiquant la position relative des lumières projetées; on pourra aussi obtenir une copie imprimée des conditions générales et autres renseignements, soit en s'y adressant personnellement ou par lettre. Les soumissions doivent être faites conformes aux conditions générales. Ce département ne s'engage pas, néanmoins, à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire. Dépt. des chemins de fer et canaux, Ottawa, 31 Janvier 1882.

REPONSE

M. 'ABBE VERREAU

MEMOIRE APPUYANT LA DEMANDE D'UNE ROULE NORMALE DANS LA VILLE DES TROIS-RIVIERES.

PAR MGR. L. F. LAFLECHE. (Brochure de 64 pages—3ème édition.—Prix: 10 cts.) EN VENTE CHEZ CARUFEL & AYOTTE, LIBRAIRES. Coin des Rues Notre-Dame et du Platon, TROIS-RIVIERES.

Bureau du Conseil Municipal

—DU—

COMTE DE NICOLET.

BÉCANCOURT, 7 JANVIER 1882.

JE, Soussigné, Secrétaire-Trésorier du dit Conseil de Comté donne par les présentes AVIS PUBLIC que les terres ci-après désignées seront vendues par enchère publique, à Bécancourt, dans la salle publique, lieu où se tiennent les séances du dit conseil, LUNDI, le SIXIEME jour de MARS prochain à DIX HEURES de L'AVANT MIDI, à défaut de paiement de taxes et charges ci-après mentionnées dues sur icelles et des frais encourus.

Table with columns: Municipalité et paroisse, Propriétaire, Township, Rang, No. au cadastre officiel, Etendue en arp. plus ou moins, Mont. \$

A. O. DESILETS, S. T. C. M. C. N.

Montres ! Montres !

Patentes, Waltham Américaines et English patent Lever en Or et en Argent.

De toutes qualités et de tout Prix, AU MAGASIN DE

Dominique Vallée

HORLOGER ET BIJOUTIER 34 RUE DES FORGES EN FACE DU MARCHE AUX DENRÉES

CADRANS, PENDULES, REVEIL MATIN, ETC.,

De Première Qualité et de tout Prix.

Bagues et Joncs en Or de toute espèce, Pendant d'Oreilles, Anneaux, Epingles, Chatnes, Clefs, Loquets, Bracelets, en Or et en Argent et métaux pour Dames et Messieurs, Assortiment complet de Lunettes, Lorgnons, etc., Pipes en Bois, Couteaux, Rasoirs, Portefeuille etc., etc.

N'oubliez pas de faire une visite au Magasin si bien connu de DOMINIQUE VALLEE, Horloger et Bijoutier 34 Rue des Forges, en face du Marché aux denrées où vous serez toujours servi avec politesse et promptitude. Trois-Rivières, 29 Septembre 1881.—1a.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN

La COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN offre des terres dans la FERTILE RÉGION du Manitoba et du Territoire du Nord-Ouest, à vendre pour \$2.50 L'ACRE.

Paiement: un sixième au temps de l'achat et la balance en cinq versements annuels, avec intérêt de six pour cent.

UN RABAIS DE \$1.25 PAR ACRE

étant accordé à certaines conditions, pour culture et autres améliorations.

LES DEBENTURES SUR EES TERRES

de la Compagnie, qui peuvent être obtenues à toutes les agences de la Banque de Montréal et des autres Banques du pays, seront reçues

A DIX POUR CENT DE PRIME.

sur leur valeur au pair, avec intérêt accru, en acompte et paiement du prix d'achat, rétroactif encore le prix de la terre pour l'ach. teur. Des conditions spéciales avec les Compagnie d'Immigration et de Terrains. Pour plus amples informations, s'adresser à JOHN McTAVISH, Commissaire des Terres à la Compagnie, Winnipeg, ou au sousigné. Par ordre de la Commission, Charles Drinkwater, Secrétaire.

Montréal, 1er Décembre 1881.



DES SOUMISSIONS cachetées, portant la suscription "Provisions, fourrage et éclairage pour la Police à cheval," et adressées au "Très-Honorable Ministre de l'Intérieur, Ottawa," seront reçues jusqu'à midi de MERCREDI le 1er MARS. On pourra se procurer des formules imprimées de soumissions, contenant tous les renseignements nécessaires au sujet des articles et des quantités voulus, en s'adressant à ce Département. Aucune soumission ne sera reçue à moins qu'elle ne soit faite sur ces formules imprimées. Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque canadienne, pour un montant égal à dix pour cent de la valeur totale des articles pour lesquels il est soumissionné, qui sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat lorsqu'il sera requis de le faire ou s'il manque de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis. Il ne sera rien payé pour cette annonce aux journaux qui la publièrent sans en avoir préalablement reçu l'autorisation. LINDSAY RUSSELL, Sous-ministre de l'Intérieur. FRED. WHITE, Contrôleur. Ottawa, 21 janvier 1882.

Reparations aux Voitures d'Enfants.

Ceux qui ont des voitures d'enfant à faire réparer voudront bien s'adresser au soussigné, rue du fleuve, vis-à-vis de M. Jos. Lavallée, Chaloupiier. On achète aussi les petites voitures de seconde main. EDMOND BLAIS, Rue du fleuve Trois-Rivières.

Département de chemins de fer et canaux, OTTAWA, 5 janvier 1882.



Chemin de Fer Canadien du Pacifique. DE EMORY'S BAR A PORT MOODY. AVIS AUX ENTREPRENEURS.

Soumission pour Travaux dans la Colombie-Britannique.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues par le soussigné jusqu'à midi de mercredi, le 1er jour de février prochain, en une somme ronde, pour la construction de cette partie du chemin entre Port Moody et l'extrémité ouest du contrat 60, près d'Emory's Bar, une distance d'environ 85 milles.

Cet avis est publié maintenant afin de donner aux entrepreneurs une occasion de visiter et d'examiner le terrain durant la belle saison et avant le commencement de l'hiver.

M. Marcus Smith, qui est en charge du bureau à New Westminster, a ordre de donner tous les renseignements possibles aux entrepreneurs.

Les soumissions ne seront reçues que si elles sont sur une des formules imprimées, adressées à F. Braun, Sec. D. pt. des Chemins de fer et Canaux, et marquées "Soumission pour Ch. de F. C. P."

F. BRAUN, Secrétaire.

Dépt des chemins de fer et canaux, Ottawa, 24 octobre 1881.



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recevra à ce Bureau, jusqu'à JEUDI, le 20me jour d'Octobre prochain, inclusivement, des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour travaux à l'île aux Grues" pour la construction d'une jetée servant de prolongement au Quai de l'île aux Grues. Comité de Montmagny, Québec, d'après un plan et le devis descriptif que l'on peut voir au Bureau de Poste de Montmagny, où l'on pourra se procurer des formules imprimées de soumission.

Les soumissionnaires sont avertis que l'on ne prendra leurs soumissions en considération qu'en autant qu'elles soient faites sur les formules imprimées fournies par le Ministère, que les blancs seront convenablement remplis et qu'elles seront signées par les soumissionnaires eux-mêmes.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de Banque, accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour une somme égale à cinq pour cent du montant de la soumission. Ce chèque demeurera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce fait, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, OTTAWA, 23 Sept. 1881



Avis aux Entrepreneurs.

NOUVEAU CONTRAT.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, seront reçues à ce bureau jusqu'à MERCREDI, le 18 courant, à midi, pour l'achèvement des travaux restant à faire à Greec's Point, relativement à l'agrandissement de l'entrée inférieure du canal de Grenville.

On pourra voir les plans et devis au bureau de l'ingénieur surintendant, Ottawa, ou à celui de l'ingénieur local à Grenville.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté pour une somme de mille piastres (\$1,000), fait payable à l'ordre de l'honorable ministre des chemins de fer et canaux, lequel chèque sera confisqué si la personne refuse de signer le contrat sur demande de ce fait. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Le département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. F. BRAUN, Secrétaire.

Dépt. des chemins de fer et canaux, Ottawa, 4 Janvier 1882.

CHARLES ROUSSEAU RUE DES FORGES, TROIS-RIVIERES.

Liqueurs, Epicerie et Provisions.

Reçu par les derniers vapeurs un assortiment complet d'épicerie et provisions pour les familles, FLEURS EXTRA 1re qualité à très bas prix, THES de 30 centimes à \$1.00 la lb. SUCRE BLANC moulu CASSONADES.

VINS FRANÇAIS ET BRANDY Importés, et de qualités déliant toute compétition, ainsi que toute espèce de liqueurs et autres articles de la spécialité.

Une visite est sollicitée aux d'aller ailleurs. On donnera une stricte attention aux ordres de la ville de la campagne. Trois-Rivières 2 Décembre 1878.

L. U S PRESSINET, SCULPTEUR EN MARBRE ET EN PIERRE, BEAUCOURT.

M. PRESSINET informe le public qu'il est prêt à exécuter toute espèce de commande pour Mausolés, Pierre, Tumulaire, Monument Funéraire. Manteau de Cheminée, corniche et généralement tout ce qui entre dans le genre d'industrie aux prix les plus bas et qu'il garantit de les exécuter avec la plus grande perfection le 8 Septembre 1881.

Impressions de toutes sortes exécutées au bureau du Journal.

LAJOIE & FRERE.

Marchandises-Sèches.

En Gros et en Détail.

ENSEIGNE DU MOUTON D'OR N° 138 RUE NOTRE-DAME. TROIS-RIVIERES.



Ont le plaisir d'annoncer aux amis de leur maison et au public en général qu'ils ont laissé leur ci-devant magasin No. 138 de la Rue Notre-Dame pour s'établir définitivement au No. 138 de la même Rue à quelques pas seulement de leur ancienne place d'affaires.

Les invités spécialement à les familles à venir visiter leur magasin avant d'acheter ailleurs. 24 Octobre - 1878.

A VENDRE

Le soussigné a constamment en mains et à vendre toutes sortes de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de pruche de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur en montant.

BARDEAUX, LATTES, MOULURES, CADRES, PLINTHES, PORTES ET CHASSIS, BOITES D'EMBALLAGE, ETC., ETC., ETC. JAMES DEAN.

Le tout aux prix les plus bas. Trois-Rivières, 6 Août 1872.

NOUVEAUTÉS ! NOUVEAUTÉS !

NOUVELLE MAISON

ROCHELEAU & MOREAU NO. 161 RUE NOTRE-DAME TROIS-RIVIERES.

Les soussignés viennent d'ouvrir un Nouveau Magasin de Nouveautés, d'Étoffes de tout genre pour habits de DAMES ET DE MESSIEURS,

d'Articles de Fantaisie et de tous les accessoires se rattachant à cette branche de commerce. Un tailleur de première classe est attaché à l'établissement pour les habits sur mesure.

Hardes faites, dernier goût pour la coupe, choix varié dans les Etoffes, etc., etc. Articles de dernière mode.

Prix Modérés.

Une visite est sollicitée avant d'acheter ailleurs. ROCHELEAU & MOREAU

JOS. MASSE. RELIEUR

Le Soussigné informe respectueusement ses nombreux amis et le public généralement, qu'ayant fait l'acquisition de machines nouvelles, qui lui permettent de perfectionner ses ouvrages, il se chargera de toutes commandes qu'on voudra bien lui confier, tels que :

RELIEURES DE LUXE, de Fantaisie et Ordinaires. La grande expérience acquise par le Soussigné dans cette branche, est une sûre garantie que les commandes qui lui seront confiées seront exécutées avec soin et promptitude et à des conditions très faciles.

JOSEPH MASSE. 10 Septembre 1877

LUKERHOFF & FRERE

14 RUE ST. ANTOINE 14 MANUFACTURIERS ET MARCHANDS

DE ZING, TOLE FERBLANTIER, etc. OSERUS D'APPAREILS A CAZ ET DE COUVERTURE EN METAL

GRAND ASSORTIMENT

de toute espèce d'articles de ébénisterie, gazellier, ventilateurs, obins, tuben plomb pour lavoirs etc BAINS DE TOUTE GRANDEUR ETC

L'établissement a constamment à sa disposition d'habiles ouvriers pour exécuter à domicile tous les ouvrages de la spécialité. Ordre exécuté avec soin et promptitude. N. B. - Nous paierons par argent comptant ou par échange d'objets de ferronnerie et autre du genre, toute espèce de visalles Ferronneries, Fonte, Plomb, Cuivre jaune et rouge, et tous autres objets de ce genre hors d'usage. Les Trois-Rivières, 13 Novembre 1876.

BUREAU DE POSTE DE TROIS-RIVIERES.

9 Novembre 1880.

Table with columns: MALLES, ARRIVÉE, CLÔTURE. Rows: PAR CHEMIN DU NORD, PAR GRAND TRONC, PAR CHEMIN DU NORD, PAR TERRE.

Les lettres pour l'Europe ferment le vendredi à 5 30 P. M. et 7 30 par steamboat

Les lettres enregistrées doivent être malées 15 minutes avant le départ de chaque maille. C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.



Chemin de Fer Q. M. O & O.

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir de Lundi, 2 Janvier 1882, Les Trains partiront comme suit :

Table with columns: Mixte, Malle, Expresse. Rows: Départ d'Hochelega pour Ottawa, Arrivée à Ottawa, Départ d'Ottawa pour Hochelega, Arrivée à Hochelega, etc.

Service local entre Aylmer, Hull et Ottawa. Tous les Trains de passagers sont pourvus de Chars-Balais le jour et de Chars-Dortoirs la nuit. Les Trains allant et venant d'Ottawa font coïncidence avec les trains allant et venant de Québec.

Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 P. M.

Les Trains circulent d'après l'heure de Montréal, et quittent la Station du Mile-End dix minutes plus tard qu'à Hochelega.

Bureau Général, 13 Places d'Armes BUREAUX DES BILLETS: 13 PLACE D'ARMES, } MONTREA 202 RUE ST. JACQUES, } OPPOSITE ST. LOUIS HOTEL, QUEBEC. OPPOSITE RUSSELL HOUSE, OTTAWA. L. A. SENEAL, Surintendant Général

AVIS IMPORTANT

AUX ACHETEURS DE Machines à Coudre "White" DE CLEVELAND, OHIO.

8 Mai 1881.

Comme il est à notre connaissance qu'il se trouve quelque un à Trois-Rivières, qui agit fausement comme agent, pour nos célèbres Machines à coudre, nous voulons par la présente mettre les acheteurs sur leurs gardes en disant pour leur information, que le seul Agent autorisé à vendre nos machines "WHITE" est M. JOHN RYAN, pour la ville et le District des Trois-Rivières, et que ce n'est que lui seul qui a le pouvoir de donner les garanties requises aux acheteurs.

"WHITE" SEWING MACHINE, CLEVELAND, OHIO. Trois-Rivières, 11 juillet 1881.

PHI. GRAVEL

Courtier de Douane, TROIS-RIVIERES.

M. GRAVEL a l'honneur d'informer ses amis nombreux et le public généralement, qu'il est prêt à s'occuper de toutes les opérations des Etats-Unis et d'ailleurs qu'on voudra bien lui confier. Il s'espère par sa ponctualité à remplir les devoirs de cette charge, mériter le patronage public. PHI. GRAVEL. Trois-Rivières, 14 Dec. 1881.

Adresses d'Affaires.

P. Desilets, NOTAIRE, Bureau : au "Journal des Trois-Rivières." Trois-Rivières, Février 1878.

P. N. Martel, AVOCAT, Tiendra à l'avance son bureau à sa nouvelle résidence rue Bonaventure presque en face de chez l'Hon. Juge Polette. Trois-Rivières, 6 juillet, 1876.

Joseph Edouard Genest AVOCAT. Arthur T. Genest ARPEUTEUR. No. 19 RUE DES CHAMPS. Heures de Bureau. De 9 h. A. M. à 5 heures P. M.

J. E. Méthot, AVOCAT. Bureau : No. 15 Rue Bonaventure. Trois-Rivières, 26 Juillet 1879.

Narcisse Grenier, AVOCAT. No. 33, Rue Des Champs, En face du Palais de Justice, TROIS-RIVIERES. HEURES DE BUREAU : - De 9 heures A. M. à 5 heures P. M. 26 janvier 1880.

Desaulniers & Duplessis Avocats. F. L. DESAULNIERS, N. L. DUPLESSIS. F. L. DESAULNIERS, N. L. DUPLESSIS. 2 Février 1880.

P. O. GUILLET NOTAIRE. Ayant abandonné son emploi au bureau d'Enregistrement pour se livrer exclusivement à la pratique de sa profession, se tiendra régulièrement à son bureau : No. 32, RUE ST. PIERRE, (En arrière de l'Eglise Paroissiale.) Résidence privée : No. 4 Rue des Champs.

AVIS. GODEFROI LASSALLE. PERCEPTEUR DU REVENU pour le Gouvernement Local. Bureau : No. 21 Rue Bonaventure. Bureau ouvert de 9 heures du matin à Midi et de 1 heure à 4 heures P. M.

J. Barnard. ARPEUTEUR. Bureau Rue St. Charles à côté du Palais de Justice. Trois-Rivières, 24 Mai 1877.

J. B. BOURGEOIS, ARCHITECTE NO. 38 RUE PLAISANTE, TROIS-RIVIERES.

Plans et devis d'Eglises, d'édifices publics, de maisons privées; des ins d'ornementation intérieure et extérieure; plans et devis de construction de tout genre, exécutés sur commande. M. Bourgeois se charge aussi de la direction des travaux et de l'exécution de ses plans. Trois-Rivières 11 Novembre 1880.

La Banque de Québec

(ETABLIE EN 1818.) CAPITAL..... \$2,500,000 SURPLUS..... 350,000

La succursale des Trois-Rivières tient un bureau régulier pour toutes les transactions de Banque. Elle fait la perception pour tous les endroits du Canada et des Etats-Unis; achète et vend des Traités payables à un quelconque endroit du Canada et des Etats-Unis.

DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de TROIS PAR CENT par an. Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable. F. G. WOTHERSPOON, Gérant. Trois-Rivières, 16 février 1881.

J. Q. PAGE, L. D. S. No 43 RUE DU PLATON, TROIS-RIVIERES.

Dentiste et Marchand de toutes sortes de machines à Coudre, de Pianos, Médioclines, Orgues et autres instruments de musique. Les prix sont plus bas que l'on puisse trouver en Canada. M. Page se chargera de l'extraction des dents, sans douleur aucune au moyen de Protoxide d'Azote ou Gas bilant. Trois-Rivières, 21 mai 1875.

J. D. MILETTE, Médecin & Chirurgien.

Bureau : No. 74 Coin des rues Des Forges et Royale.

M. le Dr. MILETTE a une expérience de 15 années de pratique à la ville et à la campagne. Bureau ouvert à toute heure pour consultation ou soins à domicile et en dehors. Trois-Rivières 12 Août 1880.

IMPRIMERIE

DU JOURNAL

40 COIN DES RUES St-Pierre & Bonaventure TROIS-RIVIERES.

On imprime à cette établissement avec la plus grande ponctualité et dans les derniers goûts tous les ouvrages de ville :

- Têtes de comptes, Memorandums, Cartes d'affaires, Et de visite, Billets promissoires, Enveloppes, Catalogues, Listes des prix, Programmes, Circulaires, Affiches, Placards, Lettres funéraires, etc., etc.

- Blanc de sommation, Demandes de plaidoyer, Fiat, Comparutions, Déclarations sur billets, Déclarations sur compte, Déclarations d'acte d'hypothèque, etc.

Pour les avocats.

- Subpoena, Affidavit, Inscriptions, Inventaires de production, Saisies arrêts après jugement, Brefs de saisie-gagerie, Procès-Verbaux de saisie, Oppositions, Mémoires de frais, &

Pour les Notaires.

- Blancs de billets, Quittances, Procurations, Transports, Contrat de vente, Contrats de Mariage, Baux à Loyer, Toute commande par écrit sera exécutée sans délai.

Journal des Trois-Rivières

Est imprimé et publié par GEDEON DESILETS & FRÈRES, Propriétaires-Éditeurs, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés VIAVOX à l'Imprimerie No. 40 Coin des Rues St. Pierre et Bonaventure, les Trois-Rivières.

CONDITIONS, Le Journal des Trois-Rivières paraît tous les Luns et Jeudi de chaque semaine.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an, deux fois la semaine (Frais de port compris) \$2.00 Six mois do do \$1.00 Pour les Etats-Unis..... \$2.00 Un an, EDITORS HERDOMADAIN do \$1.00 Six mois do do \$0.50

INVARIABLEMENT PAYABLE D'AVANCE.

On ne peut s'abonner pour moins de six mois. Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son abonnement et avoir payé les arriérés s'il y en a.

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont tolérées sur: Types BREVETÉS, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne.....\$0.10 Chacune insertion suivante par ligne.....\$0.05

Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme. Toute correspondance, etc doit être munie d'un nom responsable.